

Règlement du Championnat du Monde IARU HF

Introduction et mode d'emploi

Objectif du concours : Soutenir l'auto-formation des amateurs dans le domaine des radiocommunications, y compris l'amélioration des compétences opérationnelles des amateurs, la réalisation d'enquêtes techniques et l'intercommunication avec d'autres amateurs du monde entier, en particulier les stations sièges des sociétés membres de l'IARU.

Votre [adhésion](#) à l'ARRL aide à soutenir le programme de concours ARRL - le plus grand au monde avec de nombreux événements différents de HF à micro-ondes. En plus de votre adhésion, vous aurez un accès gratuit au National Contest Journal, à l'archive en ligne des articles de la TVQ de l'ARRL et à la

Période du concours (toutes les dates sont maintenues dans le calendrier du [concours ARRL](#)) Deuxième week-end complet de juillet

Période du concours : Commence à 1200 UTC le samedi et se termine à 1159 UTC le dimanche. Il n'y a aucune restriction de temps d'exploitation pour les stations de quelque catégorie que ce soit.

Date limite de connexion : Téléchargez votre journal à contest-log-submission.arrl.org au plus tard SEPT (7) jours après la fin du concours à 1159 UTC. Des formulaires de journal papier sont disponibles sur la [page Web du](#) championnat IARU HF.

Bandes et modes : utilisez uniquement les bandes 1,8, 3,5, 7, 14, 21 et 28 MHz. Le téléphone et la CW peuvent être utilisés. Ne contactez les stations qu'une seule fois par bande et par mode.

Catégories : Opérateur unique et Opérateur unique Les stations illimitées de n'importe quelle catégorie de puissance peuvent également entrer en mode mixte, CW uniquement ou Téléphone uniquement. Les stations multiopérateurs ne peuvent entrer qu'en mode mixte. Pour plus de détails, consultez les sections Règles spéciales et Catégories d'inscription.

Contacts : Toutes les stations peuvent contacter n'importe quelle autre station. Les stations peuvent être contactées une fois par bande sur chaque mode.

Échange : Toutes les stations envoient un rapport de signal et une zone UIT. Les stations de quartier général exploitées par une société nationale de l'IARU envoient l'abréviation de leur société au lieu de zone. (c'est-à-dire que W1AW envoie ARRL) Les stations exploitées par le Conseil d'administration de l'IARU et les trois comités exécutifs régionaux de l'IARU envoient « AC », « R1 », « R2 » et « R3 » selon le cas. Vous trouverez ci-dessous un lien vers les cartes des zones de l'UIT et un tableau définissant les limites des zones américaines et canadiennes.

Il s'agit d'un contact typique d'un concours :

Station CQing : Test CQ de W9JJ
Répondeur : G3BJ
CQer : G3BJ 59 8
Réponse : 59 27
CQer : Merci, test CQ de W9JJ

Ou

CQing HQ Station : CQ TEST DE W1AW
Répondeur : N1SFE
Poste d'attache-siège : N1SFE 599
ARRL Réponse : 599 8
Gare centrale : TU N1SFE

En tant que répondeur, il n'est pas nécessaire d'envoyer l'appel de la station CQing avant le central, sauf si vous pensez qu'il pourrait y avoir une certaine confusion sur la station à laquelle vous répondez.

Scoring : La valeur en points QSO d'un contact dépend de l'emplacement de la station - voir les règles spéciales de scoring pour des informations complètes. Pour calculer votre score final, multipliez le total des points QSO par le nombre de zones ITU et de stations officielles de l'IARU comme décrit dans les Règles Spéciales.

Commentaires sur le concours :

Envoyez-nous vos histoires et vos photos ! Dites-nous combien vous vous êtes amusé, comment vous avez réussi et quels défis vous avez rencontrés sur la page « Soapbox » du programme du concours ARRL.

Ressources

supplémentaires : [Carte des zones de l'UIT d'E181C](#)

Toutes les questions relatives au concours doivent être adressées à contests@arrl.org ou au 860-594-0232.

Frontières de la zone UIT aux États-Unis et au Canada

ITU Zone	Prefix	Location
06	W-K-N-A	U.S.A. (Washington, Oregon, California, Nevada, Idaho, & that part of Montana, Utah & Arizona west of 110 Deg. W.)
07	W-K-N-A	U.S.A. (N. Dakota, S. Dakota, Nebraska, Wyoming, Colorado, New Mexico, Texas, Oklahoma, Kansas, Iowa, Minnesota, that part of Utah & Arizona East of 110 Deg. W., & that part of Michigan, part of Montana Illinois, Missouri, Arkansas, Tennessee, Mississippi, Louisiana & Wisconsin west of 90 Deg. W.)
08	W-K-N-A	U.S.A. (Indiana, Alabama, Georgia, Florida, Virginia, Kentucky, N. Carolina, S. Carolina, West Virginia, Maryland, Delaware, Ohio, Pennsylvania, New Jersey, New York, Maine, Connecticut, Rhode Island, Massachusetts, New Hampshire, Vermont, & that part of Michigan, Illinois, Missouri, Arkansas, Mississippi, Tennessee, Louisiana & Wisconsin east of 90 Deg. W.)
01	KL7	Alaska (West of 141 Deg. W.)
02	KL7 VE6,7,VY1	Alaska (East of 141 Deg. W.) Canada (South of 80 Deg. N. and West of 110 Deg. W.)
03	VE3,4,5,8	Canada (South of 80 Deg. N. and between 90 Deg. and 110 Deg. W.) Includes western area of Ontario North section
04	Pieces of VY0 VE2,3,4,8	Canada (South of 80 Deg. N. and between 70 Deg. and 90 Deg. W. including Baffin Isl.) Includes Ontario East, Ontario South & Greater Toronto Area sections and eastern part of Ontario North section
09	FP VE1,2 VY2,VO2, VO1 Pieces of VY0	St. Pierre et Miquelon Canada (South of 80 Deg. N. & East of 70 Deg. W., including Labrador, Newfoundland, Nova Scotia, but excluding Baffin Isl.)
75	VE8	Canada (80 Deg. N. to 90 Deg. N., North Pole)

Règlement spécial du championnat IARU HF

1. Période d'ouverture : 1200 UTC le samedi jusqu'à 1159 UTC le dimanche
 1. Il n'y a aucune restriction de temps de fonctionnement dans aucune catégorie.
2. Contacts
 1. Utilisez uniquement les bandes 1,8, 3,5, 7, 14, 21 et 28 MHz.
 2. N'importe quelle station peut être contactée sur chaque bande.
 3. Les participants en mode mixte peuvent contacter les stations pour obtenir un crédit du concours par téléphone et sur CW.
3. Catégories
 1. Voir la section Catégories d'entrée pour les sous-catégories de puissance.
 2. Les stations mono-opérateur et mono-opérateur illimité peuvent entrer en mode mixte, CW uniquement ou téléphone uniquement dans n'importe quelle sous-catégorie de puissance. Les stations à exploitant unique et illimitées à exploitant unique peuvent entrer dans la catégorie de superposition pour les jeunes si l'exploitant est âgé de 25 ans ou moins.
 3. Les stations multiopérateurs ne peuvent entrer qu'en mode mixte.
 4. Station du siège de la société IARU
4. Échange de concours
L'échange requis consiste en :
 1. Rapport de signal (RS ou RST)
 2. Zone UIT, abréviation de la société IARU ou officiel de l'IARU
 1. Les stations du siège de la société membre de l'IARU envoient l'abréviation de leur **société nationale**. La station de club NU1AW du Secrétariat international de l'IARU est considérée comme une station du QG et envoie « IARU ».
 2. Membres du Conseil d'administration de l'IARU et des trois membres de l'exécutif régional de l'IARU
les comités envoient « AC », « R1 », « R2 » et « R3 », selon le cas.
 3. Toutes les autres stations envoient leur zone UIT.
5. Marquer
 1. Points QSO :
 1. Les contacts au sein de votre propre zone UIT comptent un (1) point.
 2. Les contacts avec un QG de l'IARU ou une station officielle de l'IARU comptent un (1) point.
 3. Les contacts avec une station située dans la même zone UIT, mais sur un continent différent, comptent pour un (1) point.
 4. Les contacts au sein de votre continent, mais dans une zone UIT différente, comptent pour trois (3) points.
 5. Les contacts avec un autre continent et une autre zone de l'UIT comptent cinq (5) points.
 2. Multiplicateurs:
 1. Le nombre total de zones de l'UIT travaillées sur chaque bande (hors mode), plus les stations du QG des sociétés membres de l'IARU travaillant sur chaque bande (hors mode). Les responsables de l'IARU représentent un maximum de quatre multiplicateurs par bande (AC, R1, R2 et R3).
 2. Les stations et les officiels des sociétés membres de l'IARU ne comptent pas pour les multiplicateurs de zone.

Logs – Secrétariat international de l'IARU.

Catégories d'inscription pour le Championnat du Monde IARU HF

Version 1.1 – 21 Apr 2022

Category Summary <i>(See Special Rules for Mode-based Categories)</i>						
Categories	QRP ¹	Low Power (LP) ²	High Power (HP) ³	Band Change Restrictions	Spotting Assistance	Number of Simultaneous Signals ⁴
Single Operator (SO)	Yes	Yes	Yes	None	No	One
Single Operator Unlimited (SOU)	Yes	Yes	Yes	None	Yes	One
Multioperator, Single Transmitter (MS)	No	No	Yes	See rule 6.4 under Special Rules section	Yes	One
Multioperator, Two Transmitter (M2)	No	Yes	No	Not Applicable	No	Two
Checklog	n/a		n/a		n/a	n/a

1. — 5 watts de sortie PEP ou moins
2. — 100 watts de sortie PEP ou moins
3. — 1500 watts de puissance PEP ou le niveau de puissance maximal admissible établi par l'autorité nationale de délivrance des licences de l'opérateur et/ou de la station, le montant le moins élevé étant retenu.
4. — Plusieurs signaux ne sont pas autorisés sur la même bande, quelle que soit la catégorie ou le mode.

HCAT.1. Opérateur unique (SO)

HCAT.1.1. L'utilisation de l'aide au repérage n'est pas autorisée. HCAT.1.2. Un seul signal transmis est autorisé à la fois

HCAT.1.3. Les sous-catégories de puissance comprennent QRP (SOQRP), Low Power (SOLP) et High Power (SOHP).

HCAT.1.4. Les stations peuvent être classées en mode mixte, en mode continu uniquement ou en mode téléphonique uniquement dans n'importe quelle sous-catégorie d'alimentation.

HCAT.1.5. Les postes à opérateur unique peuvent entrer dans la catégorie Overlay pour les jeunes si le conducteur est âgé de 25 ans ou moins.

HCAT.2. Opérateur unique illimité (SOU)

HCAT.2.1. L'utilisation d'une aide par détection accessible au public est autorisée. Les informations de repérage doivent être obtenues auprès d'un réseau public de repérage.

HCAT.2.2. Un seul signal transmis est autorisé à la fois, à l'exclusion des transmissions sur un filet ou un réseau de repérage.

HCAT.2.3. Les sous-catégories de puissance comprennent QRP (SOUQRP), Low Power (SOULP) et High Power (SOUHP).

HCAT.2.4. Les stations peuvent être classées en mode mixte, en mode continu uniquement ou en mode téléphonique uniquement dans n'importe quelle sous-catégorie de puissance.

HCAT.2.5. Les stations à exploitant unique illimitées peuvent entrer dans la catégorie des stations de superposition pour les jeunes si l'exploitant est âgé de 25 ans ou moins.

HCAT.4. Multi-opérateurs

HCAT.4.1. Multiopérateur, émetteur unique (MS)

HCAT.4.2.1. Un seul signal transmis est autorisé à la fois.

HCAT.4.1.2 L'utilisation de l'aide par détection accessible au public est autorisée. Les informations de repérage doivent être obtenues auprès d'un réseau public de repérage.

HCAT.4.1.3. Les stations doivent rester sur une bande et un mode pendant au moins 10 minutes avant de changer de bande ou de mode. La période de 10 minutes commence lorsqu'un contact est enregistré.

La violation de cette règle entraînera le changement de la catégorie d'entrée en Journal de vérification. HCAT.4.1.4. Il n'y a pas de sous-catégories de puissance. Tous les participants sont classés comme multiopérateurs, émetteur unique, haute puissance.

HCAT.4.2. Multiopérateur, deux émetteurs (M2)

HCAT.4.2.1. Seuls deux signaux émis sont autorisés à la fois et doivent provenir de bandes différentes. Aucun deuxième récepteur intrabande n'est autorisé.

HCAT.4.2.2 L'utilisation de l'aide par détection n'est pas autorisée, y compris l'utilisation de bases de données d'indicatifs d'appel externes et de Super Check Partial.

HCAT.4.2.3. Il n'y a pas de restrictions de changement de bande dans cette catégorie. HCAT.4.2.4. Les participants sont limités à une puissance de sortie

PEP de 100 W (faible puissance)

HCAT.4.2.5. Les deux émetteurs peuvent contacter n'importe quelle station. Une station ne peut être contactée qu'une seule fois par bande et par mode, quel que soit l'émetteur utilisé.

HCAT.4.2.6. Le registre soumis doit indiquer quel émetteur a établi chaque contact.

Règlement de participation

Version 1.04 – 01 Oct 2021

Conditions de participation

COND.1. En soumettant un journal, les participants acceptent d'être liés par le règlement du concours.

La violation des règles du concours ou la conduite interdite peut entraîner des mesures disciplinaires à la discrétion du comité des prix de l'ARRL, pouvant aller jusqu'à la disqualification.

COND.2 Entrées multiples

COND.2.1 Dans les concours HF : Les individus et les stations peuvent soumettre plusieurs participations par concours sous différents indicatifs d'appel.

COND.3. Le contenu des journaux utilisés pour déterminer le score final et les récompenses sera mis à la disposition du public. COND.4. Les participants s'engagent à respecter à tout moment les règlements de leurs licences d'exploitation et de leurs licences de station.

COND.5. Les participants acceptent d'être liés par les décisions du comité des prix de l'ARRL.

COND.6. Toutes les participations deviennent la propriété de l'ARRL et ne sont pas retournables.

Restrictions d'utilisation et d'entrée

OPRG.1. Les indicatifs d'appel et les informations d'échange doivent être envoyés, reçus, accusés de réception et enregistrés correctement pour un contact complet.

OPRG.2. Un téléphoniste ne peut utiliser plus d'un indicatif d'appel à partir d'un endroit donné pendant la durée du concours.

OPRG.3. Il est interdit d'alterner des CQ sur deux fréquences ou plus en utilisant la même bande et le même mode. OPRG.4. Chaque contact doit comporter une initiation directe simultanée par les deux opérateurs qui établissent un contact. L'établissement d'un contact peut se faire par contrôle local ou à distance.

OPRG.5. Stations mobiles aéronautiques et maritimes/maritimes

OPRG.5.1. Dans les concours où les stations DX peuvent être utilisées par des stations W/VE, les contacts avec les stations mobiles aéronautiques et maritimes en dehors des États-Unis et du Canada ne comptent que pour le crédit de contact.

OPRG.6. Un seul signal émis par bande est autorisé à tout moment.

Restrictions relatives aux stations et à l'équipement

STTN.1. Un émetteur utilisé pour communiquer avec une ou plusieurs stations ne peut être utilisé ultérieurement sous un autre indicatif d'appel pendant la durée du concours, sauf :

1. pour les stations familiales où plus d'un indicatif d'appel a été émis, et seulement si le deuxième indicatif d'appel est utilisé par un autre opérateur.
2. pour les stations distantes utilisées par des amateurs individuels qui ont un accès limité ou inexistant à leurs propres stations.

Cette règle ne permet pas à un opérateur d'utiliser plusieurs indicatifs d'appel à la même station pour fabriquer des contacts avec une autre station du concours.

STTN.2. Tous les émetteurs et récepteurs doivent être situés à l'intérieur d'un cercle de 500 mètres de diamètre, à l'exclusion des antennes.

STTN.3. Les installations de réception à distance en dehors du cercle de 500 mètres sont interdites. Les stations contrôlées à distance par liaison radio peuvent utiliser l'équipement nécessaire au point de contrôle. Cela ne permet pas d'utiliser le point de contrôle comme un autre emplacement de réception.

STTN.6. Bien qu'aucune distance minimale ne soit spécifiée pour les contacts, l'équipement doit pouvoir communiquer à une distance d'au moins 1 km.

Conduite interdite

Voici des exemples de comportements interdits :

PROH.1. Revendication de contacts interbandes.

PROH.2. Utilisation de systèmes tels que des répéteurs, des passerelles ou des digipeaters pour relayer des signaux en direct. Les satellites ne peuvent être utilisés que si le règlement du concours le permet. Cela ne s'applique pas à la télécommande d'une station.

PROH.3. Organiser, solliciter ou confirmer des contacts pendant ou après le concours par l'utilisation de moyens non radioamateurs tels que le téléphone, la messagerie texte, les sites Web, les e-mails ou les médias sociaux.

PROH.4. Repérer votre propre station (« self-spotting ») ou demander à être repéré par une autre station.

PROH.5. Fausse déclaration sur les temps de contact (« horloge en caoutchouc ») pour respecter les règles de changement de bande ou de temps d'arrêt.

PROH.6. Allégation d'un nombre

excessif de contacts ou de multiplicateurs invérifiables (« log padding »).

PROH.7. Transmission de signaux avec une largeur de bande excessive (par exemple, des émissions parasites) ou des harmoniques. PROH.8. Défaut d'identifier les transmissions en temps opportun (c.-à-d. pendant des périodes de plus de 1 minute).

PROH.9. Les fréquences d'entrée ou de sortie du répéteur ne peuvent pas être utilisées sans l'autorisation du propriétaire du répéteur.

Pénalités de vérification des journaux

Les journaux sont recoupés à l'aide d'un logiciel personnalisé et d'un jugement humain. LGCK.1. Les contacts en double sont supprimés sans pénalité de score supplémentaire.

LGCK.2. Les contacts avec des erreurs d'indicatif d'appel (« Busted ») ou qui ne sont pas trouvés dans le journal correspondant (« NIL ») sont supprimés du journal et une pénalité de score supplémentaire de la valeur du point QSO de ce contact est évaluée.

LGCK.3. Les contacts avec un échange mal reçu sont supprimés sans pénalité de score supplémentaire.

Mesures disciplinaires

DSCP.1. Les participations disqualifiées seront répertoriées dans les résultats publiés, ne sont pas éligibles à un prix et ne sont pas éligibles pour soumettre une participation lors de la prochaine édition de ce concours.

DSCP.2. La notification des actions du comité d'attribution sera envoyée par e-mail à l'adresse fournie avec la soumission du journal. Le participant dispose de cinq jours pour faire appel de la décision auprès du gestionnaire du programme du concours. S'il n'y a pas de réponse, la décision est définitive après cette date.

DSCP.3. Le Comité des Prix se réserve le droit de modifier la catégorie de toute inscription en fonction de son examen du journal ou d'autres informations.

Règles de soumission des journaux

Version 1.01 – 30 April 2020

Soumission électronique des registres

ELOG.1. Le format officiel ARRL pour les journaux électroniques est le format Cabrillo (wwwrof.org/cabrillo).

JELOG 1.1. L'impression sur papier d'un fichier journal électronique n'est pas un substitut acceptable.

Un utilitaire permettant de convertir des fichiers journaux au format autre que Cabrillo en Cabrillo est disponible à l'adresse www.b4h.net/cabforms.

ELOG.2. Les journaux électroniques doivent être soumis via contest-log-submission.arrl.org à l'exception de Field Day, Straight Key Night, 10 GHz et plus, ARRL EME, Rookie Roundup et School Club Roundup. ELOG.3. Les registres électroniques sont présumés être signés comme étant conformes à tous les règlements et conditions du concours lorsqu'ils sont soumis.

ELOG.4. Les journaux multi-opérateurs doivent inclure la liste complète des opérateurs dans le champ Cabrillo OPERATORS :. ELOG.5. Les journaux multiopérateurs de la catégorie deux émetteurs (M2)

doivent indiquer quel émetteur établit chaque contact dans le registre.

Soumission de journaux papier

PLOG.1. Les participants doivent utiliser les formulaires officiels de concours les plus récents ou un fac-similé acceptable, car les règles de notation, les sections ARRL, etc., changent périodiquement.

Consultez le site Web de l'ARRL pour les formulaires téléchargeables.

PLOG.2 Les journaux papier peuvent être envoyés par la poste à ARRL, 225 Main St, Newington CT 06111, États-Unis. Chaque inscription papier doit être accompagnée d'une feuille récapitulative énumérant tous les renseignements sur les notes, la catégorie du concours et le nom du participant.

PLOG.3. Les participations papier avec 500 contacts ou plus doivent inclure une feuille de copie officielle pour le concours.

Date limite de soumission des journaux

LGDL.1. Les participations doivent être envoyées à l'ARRL avant la date limite d'enregistrement publiée dans le règlement de chaque concours. Pour les soumissions électroniques, la date et l'heure de soumission sont déterminées par la confirmation de l'application. Pour les participations papier soumises par la poste, la date et l'heure de soumission sont déterminées à partir du cachet de la poste.

LGDL.2. Les participations soumises seront répertoriées sur la [page Journaux reçus](#) jusqu'à ce que les résultats finaux soient publiés. LGDL.3. Les journaux de journaux qui n'ont pas été soumis ou qui n'ont pas fait l'objet d'un cachet de la poste avant la date limite du concours ne sont pas admissibles aux prix.

LGDL.4. Les participations reçues à l'ARRL après la date limite de soumission du concours ne peuvent pas être incluses dans les résultats du concours.

Définitions et glossaire

Version 1.04 – 01 janv. 2022

Décodeur multicanal automatisé : Dispositif tel que *le logiciel CW Skimmer* qui fournit des informations sur l'identité et la fréquence des transmissions des stations de concours tout en fonctionnant indépendamment du contrôle et de la participation directs de l'opérateur. Un logiciel qui affiche plusieurs signaux décodés en même temps est considéré comme un décodeur multicanal.

Changements de bande : Un changement de bande se compose de deux contacts consécutifs sur des bandes différentes. Par exemple, établir un contact sur 20 mètres puis sur 40 mètres puis sur 20 mètres compte comme deux changements de bande.

Heure de l'horloge : Une heure d'horloge est comprise entre zéro et 59 minutes, et non 60 minutes consécutives.

Numérique (mode) : Tout mode défini comme « données » dans les règles de la partie 97 de la FCC (§97.3(c)(2)).

Feuille de duplication : Une liste alphanumérique de tous les contacts établis pendant le concours, triés par bande et par mode, le cas échéant. Une liste de contacts en double ne répond pas à cette exigence.

Stations DX : Toute station non-W/VE. Cela comprend les possessions et territoires américains dans les Caraïbes et le Pacifique, ainsi que l'île Saint-Paul (CY9) et l'île de Sable (CYØ). Des exceptions telles que

le statut d'Hawaï (KH6) et de l'Alaska (KL7) sont énoncées dans le règlement spécial de chaque concours.

Entités DXCC : définies par ARRL DXCC List

Registre ou participation électronique : il s'agit de tout registre soumis par voie électronique.

Haute puissance (HP) : 1500 watts de puissance PEP ou le niveau de puissance maximal autorisé établi par l'autorité nationale de délivrance des licences de l'opérateur et/ou de la station, le montant le plus bas étant retenu.

Faible consommation (LP) :

Au-dessous de 30 MHz :	100 watts de sortie PEP ou
moins Bandes 50 MHz et 144 MHz :	200 watts PEP ou moins
Bandes 222 MHz et 432 MHz :	100 watts PEP ou moins
902 MHz et plus :	50 watts PEP ou moins

Mobile maritime : Dans le cadre des concours ARRL, le mobile maritime est défini comme l'exploitation à bord d'un navire, en dehors des eaux territoriales du pays (définie à ces fins comme étant à 12 milles au large).

Nombre maximum de signaux : Ce nombre maximum n'inclut pas un signal nécessaire pour fournir une assistance de repérage, c'est-à-dire une connexion de paquets de 2 m. À l'exception de cette exception, il s'agit du nombre maximal de signaux qu'une station peut émettre à tout moment.

Multiopérateur : Plus d'une personne effectue toutes les fonctions de transmission, de réception et d'enregistrement, ainsi que les réglages de l'équipement et de l'antenne.

Temps d'arrêt : période pendant laquelle aucun contact n'est enregistré. Sauf indication contraire, pour être considéré comme du temps mort, il doit y avoir au moins 30 minutes consécutives dans le journal sans contact. Pendant les heures creuses, les opérateurs ne peuvent pas écouter l'activité du concours.

QRP : 5 watts de sortie PEP ou moins

RTTY (mode) : Tout mode défini comme « RTTY » dans les règles de la partie 97 de la FCC (§97.3(c)(7)).

Opérateur unique : Une seule personne effectue toutes les fonctions de transmission, de réception et d'enregistrement, ainsi que les réglages de l'équipement et de l'antenne.

Assistance par détection : Utilisation de tout dispositif d'exploitation impliquant d'autres personnes, réseaux d'alerte DX, paquets, Internet, décodeurs multicanaux automatisés, salons de discussion, etc. La génération d'informations de repérage à l'usage d'autres stations n'est pas considérée comme une aide par repérage.

Stations W/VE : stations exploitées aux États-Unis et dans le district de Columbia, à l'exception de l'Alaska et d'Hawaï, et stations exploitées dans les provinces et territoires canadiens, à l'exception des entités DXCC, de l'île Saint-Paul et de l'île de Sable. (Exception – Voir le Règlement spécial pour les tirages au sort et le Concours de 160 mètres concernant les possessions et territoires américains.)